Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260626-DEL20260678-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

GWIPAVAZ
GUIPAVAS
www.guipavas.bzh

MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

DELIBERATION 2026-06-78

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU MENHIR

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 18 juin 2026

Date d'affichage : 18 juin 2026

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 32

Etaient présents : Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Lauriane CHATRY, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Abdourahim DIALLO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procuration :
Pierre GRANDJEAN à Ingrid MORVAN
Yann LE JOLIVET à Céline SENECHAL
Adrien CONNAN à Monique BRONEC

Madame Elodie LOUSSE a été nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à désigner un président de séance, en la personne de Monsieur Joël TRANVOUEZ, pour le vote du CFU 2025 du budget annexe du lotissement du Menhir. Après avoir confié la présidence à Monsieur TRANVOUEZ, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260626-DEL20260678-DE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU MENHIR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération n°2024-12-96 en date du 18 décembre 2024 approuvant la mise en place du compte financier unique (CFU),

Vu la délibération n°2025-02-13 en date du 12 février 2025 approuvant le budget primitif du budget annexe du lotissement du Menhir de l'exercice 2025,

Vu les conditions d'exécution du budget 2025,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget annexe du lotissement du Menhir, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE	RESTE A REALISER
DEPENSES	423 830.48 €	0.00 €	214 155.82 €	0.00 €
RECETTES	423 830.48 €	0.00 €	214 155.82 €	0.00 €
RESULTAT	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**

PJ : compte financier unique 2025 lotissement du Menhir.

Avis de la commission plénière : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 25 JUIN 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE GUIPAVAS
(FINISTÈRE)

La secrétaire de séance,
Elodie LOUSSE